

Politique relative à la lecture externe des produits de l'INESSS

<p>La vice-présidence à la production scientifique est responsable de la conception, de la rédaction, de la mise en place, de la révision et de l'appropriation de cette politique par le personnel et les équipes.</p>	<p>CODE : VPPS-01-2014-04</p>
	<p>Approuvée le : 17 avril 2014</p>
	<p>Entrée en vigueur le : 17 avril 2014</p>
	<p>Révisée le :</p>
	<p>Modifiée le :</p>
<p>DESTINATAIRES :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les directeurs, coordonnateurs des unités dédiées, coordonnateurs scientifiques et professionnels scientifiques de la VP-PS 2. Toute personne mandatée par l'INESSS pour la validation de la production scientifique 	

1. PRÉAMBULE

La lecture externe est un des mécanismes utilisés par l'INESSS pour assurer la qualité de ses travaux. Divers produits de l'INESSS doivent faire l'objet d'un processus de lecture externe, notamment les rapports de revue systématique, les avis, les guides, les notes informatives, les rapports d'analyse économique, les rapports d'études et les portraits. Tout autre produit peut aussi faire l'objet d'une lecture externe lorsque jugé opportun par le directeur ou le coordonnateur responsable du projet.

2. DÉFINITION

Les lecteurs externes sont des professionnels en santé et en services sociaux, des experts ou des sommités du domaine évalué, des experts en méthodologie ou des gestionnaires qui valident les aspects méthodologiques d'une évaluation, de même que l'exactitude du contexte et du contenu, la qualité scientifique et s'il y a lieu l'applicabilité des recommandations dans le contexte québécois en fonction de leur domaine d'expertise propre. Par définition, les lecteurs externes ne sont pas impliqués dans le processus de réalisation d'un projet.

3. LIEN AVEC LES PROCESSUS, NORMES ET MODES DE PRODUCTION

La présente politique est associée aux processus, normes et modes de production de l'INESSS suivants :

- Étapes clés du processus de production scientifique et de la gestion de projet de l'INESSS ;
- Normes de production des revues systématiques ;
- Guide pratique méthodologique en évaluation des technologies de la santé et des modes d'intervention ;
- Code d'éthique et lignes directrices applicables aux experts externes et aux membres de groupe de travail.

4. OBJECTIFS

L'objectif de la politique relative à la lecture externe des rapports de l'INESSS est de préciser les règles entourant la sélection des lecteurs, leur rôle, l'utilisation de leurs commentaires, leurs honoraires et leur responsabilité à l'égard des contenus des documents publiés.

5. SÉLECTION DES LECTEURS EXTERNES

Les lecteurs externes sont sélectionnés en fonction de plusieurs critères, notamment :

- les domaines d'expertise relatifs aux dimensions abordées dans l'évaluation ;
- la crédibilité (la reconnaissance par les pairs, le nombre de publications scientifiques dans le domaine, etc.) ;
- la diversité des points de vue nécessaires à l'examen du dossier ;
- la provenance géographique.

Les rapports de revue systématique, les avis et guides de l'INESSS doivent être validés par au moins trois lecteurs externes. Il est suggéré qu'au moins un de ces lecteurs provienne de

l'extérieur de la province de Québec. Les notes informatives doivent être validées par au moins un lecteur externe.

L'équipe de projet, les membres des comités scientifiques permanents de l'INESSS, les experts consultés ou les membres de différents comités mis sur pieds en cours de projet proposent les lecteurs externes en fonction de la nature du projet et des critères mentionnés précédemment. Le directeur ou le coordonnateur responsable du projet statue sur le nombre et la liste finale des lecteurs externes qui seront invités à réviser un document.

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES LECTEURS EXTERNES

Les lecteurs externes jouent un rôle de validation scientifique du produit de l'évaluation qui leur est soumis. Ils commentent, en fonction de leur expertise, le contenu du document qui leur est soumis, notamment la méthodologie, l'analyse, les conclusions et, le cas échéant, les recommandations. Ils indiquent si les dimensions pertinentes à l'évaluation et les éléments de réflexion ont suffisamment été considérés dans le document et quelles modifications devraient, selon eux, y être apportées. Les lecteurs externes sont aussi invités à apprécier, le cas échéant, la faisabilité d'implantation des résultats ou des recommandations dans le réseau de la santé et des services sociaux et à suggérer des modalités pour faciliter cette implantation.

En acceptant de participer à la validation scientifique des produits d'évaluation, les lecteurs externes s'engagent à respecter le « Code d'éthique et lignes directrices applicables aux experts externes et aux membres de groupe de travail » de l'INESSS.

Déclaration d'intérêts

Chaque lecteur externe doit divulguer, dans le formulaire de déclaration d'intérêts inclus dans le « Code d'éthique et lignes directrices applicables aux experts externes et aux membres de groupe de travail », tout intérêt pécuniaire et toute activité relatifs au projet ou toute affiliation avec une organisation qui a un intérêt au regard du sujet de l'évaluation.

Les déclarations d'intérêt du lecteur externe seront mentionnées de façon explicite dans le produit d'évaluation publié ou sur le site web de l'INESSS.

Confidentialité

Le rapport transmis aux lecteurs externes est un document de travail strictement confidentiel. Il ne peut être diffusé ni cité en aucune façon avant sa publication. À cet effet, chaque lecteur externe doit remplir et signer le formulaire de déclaration de respect de confidentialité de l'INESSS, formulaire inclus dans le Code d'éthique ci-haut mentionné.

7. RÔLES ET RESPONSABILITÉ DE L'INESSS

Traitement des commentaires des lecteurs externes

L'équipe de projet de l'INESSS est responsable du traitement des commentaires des lecteurs externes. Les résultats de l'analyse sont préparés sous forme de tableaux ou autre forme pertinente au contrôle de la qualité, explicitant la façon dont les commentaires ont été intégrés dans le produit d'évaluation.

La version finale du document ayant fait l'objet d'un processus d'édition n'est pas envoyée aux lecteurs externes avant sa publication sur le site Internet de l'INESSS.

Contenu et publication du rapport

L'INESSS assume l'entière responsabilité de la forme et du contenu des documents publiés après le processus de validation externe, incluant la formulation des recommandations finales. Dans chaque document publié, il est mentionné de façon explicite dans les pages liminaires que les conclusions et recommandations ne reflètent pas forcément les opinions des lecteurs externes ou de l'ensemble des autres personnes consultées dans le cadre du projet.

8. RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DES LECTEURS EXTERNES

Les lecteurs externes reçoivent une rémunération symbolique (sous forme de montant forfaitaire) pour services rendus. Leurs contributions sont également soulignées dans les pages liminaires du document révisé lors de sa publication.

Retrait du nom d'un lecteur externe de la section des remerciements

À la demande écrite du lecteur externe, l'INESSS peut retirer le nom de celui-ci de la section prévu à cet effet dans les pages liminaires du document révisé, à tout moment avant la publication. Toutefois, afin de pouvoir représenter la diversité des expertises mises à contribution dans le cadre de la lecture externe d'un produit, l'INESSS pourrait mentionner que le document publié a été révisé par un expert désirant garder l'anonymat tout en indiquant la spécialité de cet expert.

Signature du gestionnaire responsable